

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juillet 2022

Monsieur Bruno Verreault  
Conseiller en communication  
Direction principale des communications et du marketing  
Société des traversiers du Québec  
[Bruno.Verreault@traversiers.gouv.qc.ca](mailto:Bruno.Verreault@traversiers.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup – Questions complémentaires – DQ4**

---



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **3 août 2022, 10h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

c.c. Jean-Philippe Roy-Lebreux, coordonnateur  
[jean-philippe.roy-lebreux@traversiers.gouv.qc.ca](mailto:jean-philippe.roy-lebreux@traversiers.gouv.qc.ca)

1. Veuillez fournir un exemple complet et détaillé de calcul de volumes théorique et réel (i.e. sans et avec le surdragage, respectivement) pour l'année 2020 en incluant les relevés bathymétriques et tous les autres outils pour appuyer vos calculs.
2. Veuillez fournir un tableau montrant le volume théorique à draguer et le volume effectivement dragué pour chaque année, de 2001 à 2021.
3. Veuillez expliquer les raisons de la différence entre les volumes théoriques et les volumes réels pour chaque année.
4. En quelle année avez-vous changé le patron de dragage dans le secteur central, pour passer d'une profondeur de 5,0 m à 5,5 m? Veuillez expliquer la raison de ce changement.
5. La STQ s'est engagée à faire un suivi des matières en suspension en 2022 et en 2023 pendant le largage. Si les conclusions du nouveau suivi étaient différentes du suivi qui s'est terminé en 2013, la STQ a indiqué qu'elle conviendrait avec le MELCC d'un programme de suivi qui irait au-delà de 2023 et qu'elle pourrait mettre en place des mesures d'atténuation spécifiques, si possible (PR3.1, p. 56, 207 et 208 PDF; PR5.2, p. 39 PDF; Bruno Verreault, DT1, p. 29). La commission souhaite savoir quelles mesures d'atténuation sont envisageables.
6. En 2001, la commission du BAPE alors mandatée pour examiner le projet de dragage décennal de l'époque a fait mention de la possibilité que les manœuvres d'accostage et d'appareillage du traversier au quai de Rivière-du-Loup puissent contribuer à envaser le secteur de la marina, mais qu'en l'absence d'études concluantes, il était difficile de départager l'importance relative des phénomènes naturels et anthropiques. Cette conclusion est en lien avec une opinion à cet effet émise par le Club nautique de Rivière-du-Loup dans son mémoire (BAPE 157, p. 30 et 31). Quelle est la position de la Société des traversiers du Québec à ce sujet?